

**GROUPE GORGÉ**  
**Société anonyme au capital de 13.502.843 €**  
**Siège social : 19 rue du Quatre Septembre**  
**75002 PARIS**  
**348 541 186 RCS PARIS**

**Assemblée générale du 16 juin 2017 – Résultats des votes**

En application de l'article R. 225-106-1 du Code de commerce, Groupe Gorgé SA informe ses actionnaires sur le résultat des votes émis lors de son Assemblée générale Ordinaire et Extraordinaire du 16 juin 2017 :

Les 64 actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance pour l'ensemble des résolutions possédaient 9.393.998 actions représentant 16.730.584 droits de vote.

		<b>Pour</b> Voix %	<b>Contre</b> Voix %	<b>Abst.</b> Voix %	<b>Résultat</b>
1.	Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2016 – Approbation des dépenses et charges non déductibles fiscalement	16.730.584 100%	-	-	Adoptée
2.	Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2016	16.730.584 100%	-	-	Adoptée
3.	Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2016	16.720.574 99,94%	10.010 0,06%	-	Adoptée
4.	Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés et approuvés de ces conventions	16.728.984 99,99%	1.600 0,01%	-	Adoptée
5.	Renouvellement de Sylvie Lucot en qualité d'administrateur	16.041.898 95,88%	688.686 4,12%	-	Adoptée
6.	Approbation de la politique de rémunération de Président-Directeur général (say on pay ex-ante)	16.568.221 99,03%	162.363 0,97%	-	Adoptée
7.	Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet de faire racheter par la Société ses propres actions dans le cadre du dispositif de l'article L.225-209 du Code du commerce	16.171.984 96,66%	558.600 3,34%	-	Adoptée
8.	Autorisation à donner au Conseil d'administration en vue d'annuler les actions rachetées par la Société dans le cadre du dispositif de l'article L.225-209 du Code du commerce	16.730.584 100%	-	-	Adoptée
9.	Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration pour augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfices et/ou primes	16.220.734 96,95%	509.850 3,05%	-	Adoptée
10.	Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration pour émettre des actions ordinaires donnant, le cas échéant, accès à des actions ordinaires ou à l'attribution de titres de créance (de la Société ou d'une société de Groupe), et/ou des valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires à émettre (par la Société ou une société du Groupe), avec maintien du droit préférentiel de souscription	16.209.134 96,88%	521.450 3,12%	-	Adoptée
11.	Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration pour émettre des actions ordinaires donnant, le cas échéant, accès à des actions ordinaires ou	15.426.242 92,20%	1.304.342 7,80%	-	Adoptée

	à l'attribution de titres de créance (de la Société ou d'une société de Groupe), et/ou des valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires à émettre (par la Société ou une société du Groupe), avec suppression du droit préférentiel de souscription par offre au public				
12.	Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration pour émettre des actions ordinaires donnant, le cas échéant, accès à des actions ordinaires ou à l'attribution de titres de créance (de la Société ou d'une société de Groupe), et/ou des valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires à émettre (par la Société ou une société du Groupe), avec suppression du droit préférentiel par une offre visée au II de l'article L.411-2 du Code monétaire et financier	15.956.516 95,37%	774.068 4,63%	-	Adoptée
13.	Détermination des modalités de fixation du prix de la souscription en cas de suppression du droit préférentiel de souscription dans la limite annuelle de 10% du capital	15.820.786 94,56%	909.798 5,44%	-	Adoptée
14.	Autorisation d'augmenter le montant des émissions en cas de demandes excédentaires	15.840.673 94,68%	889.911 5,32%	-	Adoptée
15.	Délégation à donner au Conseil d'administration pour augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital dans la limite de 10% du capital en vue de rémunérer des apports en nature de titres ou de valeurs mobilières donnant accès au capital	16.208.928 96,88%	521.656 3,12%	-	Adoptée
16.	Délégation à donner au Conseil d'administration pour augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression de droit préférentiel de souscription au profit des adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise en application des articles L.3332-18 et suivants du Code du travail	1.375.249 8,22%	15.355.335 91,78%	-	Rejetée
17.	Pouvoirs pour les formalités	16.730.584 100%	-	-	Adoptée